

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 16
Représentés : 17

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 22/03/2021

Date d'affichage : 24/03/2021

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 30 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à 14 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Madame Audrey RONDINI-GILLI, 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADÉ - Gilbert UVERNET - Patrick GARNIER - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - Elisabeth CAILLAT - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Jean-François BERNIGUET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO -

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Christiane LARDAT à Marc Etienne LANSADÉ / Geoffrey PECAUD à Audrey RONDINI-GILLI / Sonia BRASSEUR à Jacki KLINGER / René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Jean-Paul MOREL à Jean-François BERNIGUET / Franck THIRIEZ à Liliane LOURADOUR / Corinne VERNEUIL à Gilbert UVERNET / Michaël RIGAUD à Marc Etienne LANSADÉ / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Elisabeth CAILLAT / Olivier COURCHET à Patrick HERMIER / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Philippe CHILARD à Isabelle FARNET-RISSO / Bernadette BOUCQUEY à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Liliane LOURADOUR

Il est rappelé au conseil municipal que la commune de Cogolin est propriétaire d'un local sis traverse Buissonnière - Plein Soleil, anciennement occupé par les « randonneurs cogolinois ».

Mme DEVAUX Michèle, présidente de l'association du golfe contre la détresse animale (A.G.D.A) s'est rapprochée de la commune de Cogolin afin de pouvoir convenir d'une occupation, dans le but de pouvoir

N° 2021/048

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE TRAVERSE BUISSONNIERE -
PLEIN SOLEIL AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION DU GOLFE CONTRE LA DETRESSE ANIMALE AGDA**

CM du 30/03/2021

N° 2021/048

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE TRAVERSE BUISSONNIERE –
PLEIN SOLEIL AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION DU GOLFE CONTRE LA DETRESSE ANIMALE AGDA**

disposer d'un local destiné au stockage du matériel et de la nourriture destinée aux chats pris en charge par l'association.

Cet espace n'étant que très peu occupé par les « randonneurs cogolinois », un nouvel espace leur a été proposé et ce local a été libéré.

La ville propose de mettre à disposition de l'occupant un local situé traverse Buissonnière – Plein Soleil – 83310 Cogolin, cadastré Section AN n° 65, composé comme suit :

Situé à gauche des escaliers de Plein Soleil :
- 1 garage d'une superficie d'environ de 18 m².

Il est précisé qu'une convention de mise à disposition à titre gratuit règle les conditions d'occupation de ce local.

La commune permet à l'occupant l'utilisation du local précité, à titre gratuit.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Elle se renouvellera sur demande expresse formulée par de l'association du golfe contre la détresse animale.

CONSIDERANT que ce local a été libéré et n'est pas utilisé par les services de la ville et que les missions par de l'association du golfe contre la détresse animale sont compatibles avec la destination de l'équipement,

Vu le projet de convention,

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de passer une convention de mise à disposition avec de l'association du golfe contre la détresse animale pour un local situé traverse Buissonnière – Plein Soleil – 83310 Cogolin,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant ou documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Marc Étienne LANSADE

